

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 février 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, au 60 rue St-Patrick, Shannon (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCES MOTIVÉES:**

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

### **7698- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 18 février 2008, en avançant cependant le point 13 après le point 6, Monsieur Couture étant arrivé pour faire sa présentation.

### **7699 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 janvier 2008**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 janvier 2008, après y avoir apporté quelques corrections de syntaxe soit:

- Enlever le chiffre 3 dans le titre de la résolution 7692;
- À la troisième ligne de la résolution 7692, remplacer le mot "selon" par "d'ici";
- À la quatrième ligne de la résolution 7695, ajouter le mot "par" avant Hydro-Québec.

### **7700 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2008;
- Réconciliation bancaire au 31 janvier 2008;
- Rapports budgétaires pour le mois de janvier 2008;

### **7701 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2008-025 à 2008-038 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

### **7702 - Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Denis Bourgault dépose son rapport pour le mois de janvier 2008. Huit permis ont été émis en janvier pour un montant de 30 000 \$. Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2008.

### **7709 – Club Nautique St-Louis**

Ce point à l'ordre du jour est devancé puisque le Commodore, Monsieur Gabriel Couture, doit quitter plus tôt et a demandé à être entendu.

Monsieur Bédard lui souhaite la bienvenue et lui demande de faire un bref rapport aux membres du Conseil de la saison 2007. Monsieur Couture mentionne qu'au point de vue de la propreté du Club, il y a eu une grande amélioration l'an dernier et que les moniteurs ont également fait leur part.

Il mentionne qu'en 2007, le Club nautique a fait un déficit de plus ou moins 4 000 \$ dû à des revenus moindres de la vente des calendriers, des salaires plus élevés, etc. En ce qui concerne la saison 2008, il mentionne que plusieurs bénévoles commencent à être essoufflés, comme pour la voile, le canot kayak etc. La vente du calendrier a diminué beaucoup et le recouvrement des annonceurs est difficile. Certains n'ont pas encore payé. Un membre du comité s'interroge à savoir le nombre d'enfants qui fréquentent le club. Monsieur Couture répond qu'il y avait environ 80 enfants l'été

dernier et que plusieurs payaient à la journée. On a offert aux non-résidents d'accéder au Club nautique mais à un coût plus élevé. 90% des enfants sont cependant résidents de Ville de Lac-Saint-Joseph. Ils ont actuellement de la difficulté à trouver une coordonnatrice. Ils auraient besoin de support pour encadrer les jeunes et avoir une meilleure continuité dans la façon d'opérer le Club nautique. Ça prendrait une sorte de gérant pouvant cumuler plusieurs fonctions. Cette personne serait une personne responsable qui pourrait se charger de la préparation du calendrier, faire l'inventaire du matériel, offrir une meilleure sécurité pour les enfants, s'occuper de la gestion de la barrière, de l'administration du bar. Ce serait un employé du Club nautique. Ils aimeraient que nous en assumions la moitié du salaire avec en plus leur déficit de 4 000 \$.

Monsieur Bédard mentionne que nous collaborons beaucoup avec le Club nautique. Nous nous occupons des paies des salariés, avons pris en charge l'électricité, nous sommes occupés de la distribution du calendrier, organisons des 6 à 8 les vendredis et leur en laissons les revenus, avons investi dans les tennis et le soccer, réparons les bâtiments qui se trouvent sur le terrain. Nous leur avons également fait épargner beaucoup d'argent (environ 5 000 \$) en prenant leur police d'assurance avec celle de la ville. Il mentionne que nous n'assumerons pas le déficit puisqu'ils ont encore de l'argent dans leur compte de banque. Monsieur Bédard termine en disant que s'ils ont un projet intéressant à nous proposer, nous pourrions alors revoir notre position.

### **7703 – Patrouille nautique 2008**

Monsieur Guy Jacob prend la parole et indique qu'il a rencontré Monsieur Renaud de l'Agence de Sécurité McKinnon, qui est venu faire une présentation aux membres du conseil. Ça semble intéressant et les membres du conseil sont d'accord pour en faire l'expérience cette année. Il y aurait un agent dans le bateau fourni par Bourque Marine et ce serait une bonne visibilité pour tous les résidents du lac; il pourrait faire de la sensibilisation et serait présent quatre (4) jours par semaine dont 2 jours la fin de semaine selon la température. Ce service serait offert du 15 juin 2008 au 1<sup>er</sup> septembre 2008 à raison de six (6) heures par jour, ce qui équivaut à environ 250 heures à 22,00 \$ l'heure incluant taxes.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la gestion d'une patrouille nautique et demande à la directrice générale de:

- confirmer le tout à l'agence de sécurité McKinnon;
- à transmettre une lettre à Ville de Fossambault et à rédiger une entente de partenariat;

- à rédiger une entente à intervenir avec Bourque Marine pour le prêt du bateau;
- à transmettre une lettre à la Station touristique Duchesnay, à Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ainsi qu'à Monsieur Lachance de la Plage du Lac-Saint-Joseph pour obtenir une contribution financière.

#### **7704 – Demande d'internet haute vitesse au CRTC**

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph a fait de nombreuses démarches auprès des différents fournisseurs de la région de Québec pour obtenir pour ses citoyens le service d'internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les fournisseurs ont répondu qu'ils ne pouvaient desservir notre ville située, à 45 minutes de Québec, en raison des coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Bell Canada a répondu qu'elle ne pouvait nous desservir puisqu'une compagnie de câble locale pouvait le faire et que le CRTC n'accorderait pas de licence à Bell Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Saint-Joseph a obtenu de ladite compagnie de câble, une lettre confirmant qu'elle ne pourrait jamais nous desservir puisqu'elle n'avait pas les budgets nécessaires pour le faire, lettre qui a été transmise par la suite à Bell Canada avec une liste d'une centaine de noms de citoyens, pour la plupart des hommes et femmes d'affaires connus, qui travaillent également à partir de leur domicile;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a désigné, le 17 janvier 2008, 350 municipalités des régions éloignées pour lesquelles les grandes entreprises de télécommunications, comme Bell Canada et Telus, devront améliorer l'accès aux services à large bande;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph ne faisait pas partie de cette liste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jacques Coulombe et résolu à l'unanimité **DE DEMANDER** au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'obliger une entreprise de télécommunication comme Bell Canada (qui a déjà une tour de transmission sur le territoire) à fournir aux résidents de Ville de Lac-Saint-Joseph les services d'internet haute vitesse;

### **7705 – Demande de reconduction de la division du territoire municipal en districts électoraux**

La Ville de Lac-Saint-Joseph, par son Conseiller Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et résolu à l'unanimité, demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction.

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

**CONSIDÉRANT QUE** la ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT QUE** sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, la Commission de la représentation électorale transmet à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Ville de Lac-Saint-Joseph soumet à la procédure de consultation publique la confirmation de la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division suivant les dispositions de la loi.

### **7706 – C.B.J.C. – Quotes-parts 2008.**

Monsieur Bédard fait part aux membres du conseil des explications reçues par la CBJC concernant les quotes-parts révisées de 2008. Après discussion, il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, secondé par Monsieur Guy Jacob et appuyé à l'unanimité de verser à la C.B.J.C. un montant de 3 500 \$ avec une lettre explicative, puisqu'il semble que ce soit une contribution volontaire n'ayant pas été signataire de l'entente intervenue il y a quelques années avec d'autres villes de la MRC de la Jacques-Cartier.

### **7707 – Avis de motion, Règlement sur la circulation, le stationnement et le remorquage des véhicules**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant la circulation, le stationnement et le remorquage des véhicules sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

### **7708 – Règles d'utilisation de la rampe de mise à l'eau**

Monsieur Guy Jacob explique qu'il a également vérifié avec l'agence de sécurité McKinnon concernant un gardien de sécurité à la barrière. Monsieur Renaud a confirmé qu'il pourrait y avoir un gardien pour vérifier les vignettes qui seront distribuées à chacun des résidents gratuitement et pourrait exceptionnellement en distribuer à ceux qui arriveraient sans leur vignette sur présentation de la preuve de résidence ainsi que de l'enregistrement du bateau. Il y aurait également des vignettes pour les visiteurs qui seraient des invités de résidents et qui devront cependant se procurer leur vignette au bureau de la ville et en acquitter le coût, ce qui assurerait un meilleur contrôle. La clé de la barrière resterait cependant fonctionnelle aux périodes où il n'y aurait pas de gardien. Ce service serait offert pour la même période que la patrouille mais pour environ 300 heures selon la température et l'achalandage.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'engagement d'un gardien à la rampe de mise à l'eau du Club nautique et demande à la directrice générale de confirmer le tout à l'agence de sécurité McKinnon;

### **7710 – Abris postaux**

Monsieur Bourgault présente aux membres du conseil un tableau détaillé des soumissions reçues pour la construction des deux abris postaux.

- Construction D.R.Y. inc.	62 648,66 \$
- Mike et Luke inc.	46 617,38 \$
- Rénovation et Plus du Lac enr.	18 700,00 \$

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Rénovation et Plus du Lac enr. Il faudrait également vérifier pour que ce soit bien drainé tout autour. De plus, il est recommandé à la directrice générale de transmettre une lettre à la SEPAQ ainsi qu'à Monsieur Lachance de la Plage du Lac-Saint-Joseph pour leur demander une autorisation écrite d'installer ces abris postaux en bordure de leur propriété.

#### **7711 – Inspection des installations septiques et avis légal**

Monsieur Bédard mentionne aux membres du conseil qu'un avis légal a été demandé concernant l'inspection des installations septiques afin de ne pas faire des démarches inappropriées sur les terrains des résidents. Monsieur Bourgault a rencontré un ingénieur de Dessau-Soprin et les coûts sont à peu près les mêmes soit plus ou moins 4 000 \$. Monsieur Lessard mentionne qu'il a communiqué avec la dame de la firme Aqua-Terra qui devait s'occuper de ces travaux mais cette dernière travaille maintenant pour le ministère de l'Environnement et se trouverait alors en situation de conflit d'intérêt. Il est suggéré de vérifier auprès des firmes BPR ou Genivar pour avoir d'autres estimations de coûts.

#### **7712 – Demande d'accès AltaSpectra**

Monsieur Denis Bourgault présente aux membres du conseil une demande de la compagnie AltaSpectra pour pouvoir faire des analyses de faisabilité pour l'internet haute vitesse sur les terrains du Club nautique St-Louis. Les membres du conseil acquiescent à cette demande en autant que Monsieur Bourgault soit présent et que la compagnie n'installe pas d'équipement permanent.

#### **7713 – Renouvellement du contrat avec CAUCA**

Madame Viviers mentionne qu'elle a reçu le renouvellement du contrat entre la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) et notre municipalité. Il s'agit du service 9-1-1 qui ne nous coûte rien puisqu'il est remboursé par la Fédération des municipalités. Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Claude Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat.

#### **7714 – Rapport de la directrice générale**

**Augmentation des coûts pour la publicité dans le journal municipal.** Madame Viviers mentionne que lorsque nous avons commencé à publier le journal "Le Tour du Lac", il n'y avait que trois publications par année et le coût était de 50,00 \$ pour y insérer sa carte d'affaire. En 2007 nous avons publié le journal six fois et c'est pourquoi Madame Viviers suggère que le coût de publication d'une carte d'affaires soit porté à 75,00 \$ par année.

#### **Paiement par internet et guichet automatique**

Madame Viviers mentionne qu'elle a rempli tous les documents et négocié les frais pour le service de paiement par internet et guichet automatique. Le coût de base de 200,00 \$ ainsi que les frais additionnels de 0,75 \$ par paiement ont été abolis. Il n'y aura donc aucun frais pour ce service offert par Desjardins.

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le rapport de la directrice générale.

#### **7715 - Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 22h05.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**